



## Les pages n° 180 - 2 décembre 2024

Chères lectrices et chers lecteurs,

Tandis que l'année 2024 touche à sa fin, j'ai le plaisir de vous livrer le menu du présent numéro de la revue Les Pages. Trois services en ce début décembre ; du droit des contrats en entrée, du droit judiciaire en plat et de la responsabilité civile en dessert. Ainsi, le numéro s'ouvre sur une contribution de Mathieu Higny consacrée à la théorie des sujétions imprévues légalement consacrée dans la proposition de livre 7 du nouveau Code civil. Alice Dejollier épingle ensuite quelques actualités législatives en matière de médiation visant l'amélioration de certaines dispositions du Code judiciaire. Finalement, Marine Boreque revient sur l'interprétation à retenir de la théorie de la perte d'une chance en relevant l'arrêt du 29 mars 2024 de la Cour de cassation.

Je vous souhaite autant de plaisir à déguster ce menu que j'en ai eu à le préparer !

Justin Vanderschuren

Responsable du numéro

### Contrats

## Les sujétions imprévues dans la proposition de Livre 7 « Les contrats spéciaux » du nouveau Code civil

Entre le 25 septembre 2024 et le 31 octobre 2024, la proposition de texte pour le Livre 7 « Les contrats spéciaux » du nouveau Code civil a fait l'objet d'une consultation publique.

Comme déjà annoncé, le droit des contrats spéciaux est amené à évoluer en cas d'adoption de cette proposition.

Dans le cadre de la présente contribution, nous souhaitons nous arrêter sur un article important de cette proposition, l'article 7.4.8 qui contient la

consécration légale de la théorie des sujétions imprévues en présence d'un contrat de service.

Logé dans les règles communes à ce type de contrat, cet article intéressera tout particulièrement les praticiens du contrat d'entreprise de construction immobilière, contrat que la proposition nomme « contrat de service portant sur un ouvrage immobilier ».

Il prévoit ce qui suit :

« Le prestataire est tenu d'exécuter le service pour le prix convenu.

Lorsque le prix a été fixé à forfait, le prestataire (...) [Lire l'article complet](#)

Mathieu Higny

Collaborateur scientifique à l'UCLouvain

Avocat au barreau de Bruxelles

[Consulter la proposition](#)

## Judiciaire

### Actualités législatives en médiation

Au printemps dernier, le législateur s'est une nouvelle fois attelé à l'amélioration de certaines dispositions du Code judiciaire intéressant la médiation. Passées un peu inaperçues, les mesures adoptées relèvent de diverses lois « fourre-tout », parmi lesquelles on présentera celles du 28 mars et du 15 mai 2024 « portant dispositions en matière de digitalisation de la justice et dispositions diverses » (ci-après respectivement « Ibis » et « II », conformément à leur intitulé complet).

La loi « Ibis » a tout d'abord consacré une meilleure protection de l'intérêt des mineurs dans le cadre de l'homologation d'accords de médiation, en complétant les articles 1733 et 1736 du Code judiciaire. « Si la médiation porte sur des matières visées à l'article 1004/1 », l'accord qui en émerge doit désormais, pour pouvoir être homologué, comporter deux mentions légales supplémentaires : d'une part, (...) [Lire l'article complet](#)

Alice Dejollier

Assistante, doctorante et maître de conférences invitée à l'UCLouvain

Formatrice en médiation civile, commerciale et sociale

[Consulter la loi du 28 mars 2024](#)

[Consulter la loi du 15 mai 2024](#)

## Responsabilité civile

## Théorie de la perte d'une chance : la fin d'une controverse

La théorie de la perte d'une chance se comprend soit comme la perte d'un avantage espéré qui n'était que probable (interprétation restrictive), soit comme la perte de chance d'éviter un dommage qui s'est réalisé (interprétation extensive).

Si la chambre néerlandaise de la Cour de cassation consacre les deux acceptions, son homologue francophone (...) [Lire l'article complet](#)

Marine Boreque

Assistante et doctorante au Centre de droit privé de l'UCLouvain

[Consulter la décision](#)

